

Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIEUX**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 031-213103146-20240315-06\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°06-2024

**Objet : Approbation du PV du CM du 19.01.2024**

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

**Absents excusés :** FOURGEAUD Sébastien.

**Secrétaire (s) de séance :** DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, en date du 19 janvier 2024 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2024 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire

A. DUPIN  
Secrétaire



Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIEUX**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 031-213103146-20240315-07\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°07-2024

**Objet : PPRT appel de fond n°7**

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

**Absents excusés :** FOURGEAUD Sébastien.

**Secrétaire (s) de séance :** DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de fonctionnement des mesures foncières liées au PPRT Antargaz et notamment les appels de fonds qui doivent être faits aux contributeurs : Etat, société Antargaz, Commune de Boussens, Communauté de communes Cœur de Garonne, Conseil Départemental et conseil Régional dans les conditions suivantes :

Travaux supplémentaires parcelle AD 297	159 456.00 €
Diagnostic maison Grezis	2 618.40 €
<b>TOTAL appelé</b>	<b>162 074.40 €</b>
ETAT 1/3	54 024.80
Société Antargaz 1/3	54 024.80
Collectivités Territoriales 1/3 Dont	54 024.80
Conseil Départemental Haute-Garonne 8.45 %	4 565.10
Région Occitanie 4.36%	2 355.48
Commune de Boussens 40.98 %	22 139.36
Communauté de Communes Cœur de Garonne 46.21 %	24 964.86

A ce jour, il peut être procédé aux appels de fonds pour les travaux supplémentaires de la parcelle AD 297 et pour le diagnostic de la maison Grezis

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'exécuter les appels de fonds correspondants et d'en faire la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au compte réservé à cet effet pour la Commune.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à exécuter les appels de fonds correspondants et d'en faire la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au compte réservé à cet effet pour la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire



A. DUPIN  
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name A. Dupin, Secretary.

Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIEUX

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID: 031-213103146-20240315-08\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°08-2024

**Objet : Achat terrain Grezis**

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

**Absents excusés :** FOURGEAUD Sébastien.

**Secrétaire (s) de séance :** DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle le projet de la société WPD pour la mise en valeur des friches foncières résultant des mesures du PPRT Antargaz, par la réalisation d'une centrale photovoltaïque.

Afin d'améliorer le rendement de l'opération, il paraît nécessaire d'y inclure le terrain résiduel de la propriété de madame GREZIS Sylviane qui a été mis à l'écart des mesures foncières du PPRT mais qui est de nature à gêner le projet.

La superficie du terrain est de 910 m<sup>2</sup>. L'avis des domaines en date du 27 juillet 2022 donne une estimation à 1 000.00 €. Après en avoir discuté avec la propriétaire monsieur le maire propose d'acheter ce terrain pour une valeur de 3000 €. Il indique qu'en plus des conditions suspensives habituelles cet achat est soumis à la condition suspensive d'obtention par l'acquéreur des autorisations d'urbanisme et du permis de construire pour l'installation sur la parcelle d'une centrale photovoltaïque. Les travaux et les démarches administratives et d'urbanisme, sont sous traités par la commune à la société WPD Solar France.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'intervention de la commune dans cette opération se limitera à la location des terrains à l'opérateur.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'achat du terrain de madame Grezis Sylviane pour un montant de 3 000.00 € plus frais de notaire.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire

A. DUPIN  
Secrétaire



Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIEUX**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 031-213103146-20240315-09\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°09-2024

**Objet : Installation d'une palombière location terrain communal**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

**Absents excusés :** FOURGEAUD Sébastien.

**Secrétaire (s) de séance :** DUPIN André

Le Maire expose à l'assemblée que, Monsieur Cyril PRAT sollicite l'autorisation d'occuper un terrain en forêt communale de Mancieux relevant du régime forestier, pour l'installation d'une palombière.

Il précise que l'Office National des Forêts a émis un avis favorable à l'occupation de la parcelle cadastrale A 165, lieu-dit Caillaoues.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition de Monsieur Cyril PRAT la parcelle A 165 pour l'installation d'une palombière en forêt communale, relevant du régime forestier.

PRECISE que cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit et pour une durée de 3 ans

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur Cyril PRAT et l'Office National des Forêts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire

A. DUPIN  
Secrétaire



Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIEUX**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 031-213103146-20240315-10\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°10-2024

**Objet : Clôture du budget eau et assainissement**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

**Absents excusés :** FOURGEAUD Sébastien.

**Secrétaire (s) de séance :** DUPIN André

Monsieur le Maire rappelle que "La compétente eau et assainissement » a été transférée au SEBCS en date du 01/07/2023.

Il convient aujourd'hui de clôturer le budget annexe eau et assainissement, et de l'intégrer au budget principal.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de clôturer le budget eau et assainissement et de l'intégrer au budget principal au 15/03/2024
- de reprendre les résultats du budget annexe au budget principal pour les montants suivants :

- au 001 : excédent d'investissement cumulé : 80 127,17 €
- au 002 : déficit de fonctionnement cumulé : -226 709,64 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire

A. DUPIN  
Secrétaire



Département : Haute-Garonne  
Canton : Saint-Martory  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Commune : Mancieux

Extrait du Registre des délibérations  
Commune de MANCIOUX

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le  
ID : 031-213103146-20240315-11\_2024-DE

Séance du 15 mars 2024

Date de la convocation 8 mars 2024

N°11-2024

Objet : Demande de subvention fonds vert pour les vitrages et éclairage du bâtiment mairie cantine salle des fêtes.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt quatre

Et le 15 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Henri GOIZET, Maire.

Présents : GOIZET Henri, BONNET Angèle, DOMINGUEZ Jean José, DUPIN André, FRICAUD Jean-Luc, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie-José, OZANNE Jean-François, VILLEMUR Daniel

Absents excusés : FOURGEAUD Sébastien.

Secrétaire (s) de séance : DUPIN André

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir installé la nouvelle chaufferie à granulés en remplacement de deux chaudières à fioul, il est nécessaire d'améliorer l'isolation du bâtiment concerné.

Pour atteindre cet objectif d'économie d'énergie, il est envisagé de changer toutes les menuiseries et tout l'éclairage du bâtiment mairie salle des fêtes et cantine.

Le montant total des travaux est de 49 847.23 € HT

Le maire propose donc de solliciter l'attribution d'une subvention Fonds vert permettant la réalisation de ces travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Changement des menuiseries	45 538.17 €	Conseil départemental	16 864.29 €
Remplacement de l'éclairage	4 309.06 €	31 (33.83 % du montant HT)	
		Fonds vert (46.17 % du montant HT)	23 013.49 €
		Autofinancement communal (20 % du montant HT)	9 969.45 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 847.23 €</b>	<b>Total du financement</b>	<b>49 847.23 €</b>

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité cette demande de subvention et son plan de financement

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Henri GOIZET  
Maire



A. DUPIN  
Secrétaire